

CFDT CFTC CGT FO SPAC SUD

Les représentants syndicaux de la DGCIS ont été invités à participer à une réunion le 6 octobre 2009 avec le Secrétariat général (Mesdames Morin, Phene et Quillery) en présence de M. Schmitt, chef du service de la compétitivité et du développement des PME.

1) Transfert à OSEO des aides à la R&D des pôles de compétitivité

La SG a rappelé que ce transfert faisait partie des décisions RGPP de 2007.

M Schmitt a indiqué que la convention de transfert à OSEO décrivant le champ d'application était à la signature.

Il a précisé que le transfert ne concernait que les nouveaux AAP à partir du 9^{ème}.

Les MEF de la DGCIS conservent par conséquent la gestion des conventions et des avenants jusqu'au 8^{ème}. La SG a précisé que l'impact en termes d'emplois serait quasi-nul (pas de réduction d'effectifs prévue) pour les sectoriels et à horizon de 4/5 ans pour les MEF qui devront par ailleurs assurer le suivi de l'exécution budgétaire avec OSEO. Cette tutelle financière sera une activité nouvelle pour les MEF.

M Schmitt a clairement indiqué que la stratégie, l'expertise et l'accompagnement en matière de pôles de compétitivité restaient du ressort de la DGCIS et plus globalement du GTI (groupe de travail interministériel).

Il a souligné que l'internationalisation, l'apport en financement privé, la formation et la gestion des compétences dans les pôles de compétitivité constituent des axes de développement relevant de la DGCIS.

Il considère qu'il ne s'agit pas d'un bouleversement de l'organisation actuelle, mais précise que la gestion des aides à la R&D par OSEO fera l'objet d'une évaluation.

Il a été rappelé que le transfert éventuel d'agents vers OSEO se ferait sur la base du volontariat. Ces agents seraient en position de détachement.

2) Plan de continuité d'activité de la DGCIS en cas de pandémie grippale

Les agents peuvent trouver sur Cisnet un document élaboré par le SG. Il a été indiqué que la phase 6 avec restriction d'activités était décidée par les autorités gouvernementales. Les agents qui pourraient être astreints à rester à leur domicile par décision des autorités doivent être joignables par leur hiérarchie. A cet effet, il leur a été demandé de communiquer leurs coordonnées qui seront stockées par le SG sur un fichier sécurisé. L'accessibilité à ce fichier a été restreinte à quelques membres du SG, et ce fichier sera détruit après la pandémie (autorisé par la CNIL).

Les agents pourront travailler à distance via Melissa, et exceptionnellement les agents auront la possibilité de transférer les appels de leur poste téléphonique vers un poste à l'extérieur.

Le SG a rappelé la nécessité de respecter les règles d'hygiène de base....dans la mesure où les équipements des bâtiments le permettent.

3) Contrat de service partenarial en matière de ressources humaines entre la DGCIS et la DPAEP

Il vient d'être signé. Il a pour but de formaliser les procédures entre les deux directions et d'améliorer la professionnalisation de la fonction RH.

Les représentants syndicaux ont demandé quel était le mode d'emploi et fait part de leur préoccupation au sujet de la future charte mobilité de la DPAEP, de la revue des cadres (parcours professionnels et mobilité des attachés et des inspecteurs du trésor) et de la cotation des postes des cadres A dans le cadre de la prime de fonction et de résultat PFR).

Le contrat de service devrait être à l'ordre du jour d'une autre réunion avec le Secrétariat général.

La représentation syndicale a demandé un bilan social 2009 de la direction.

4) Réforme du CET (compte-épargne temps)

Un document ministériel, qu'on peut déjà trouver sur Cisnet va être diffusé à l'ensemble des agents.

Dans le courant du mois de novembre 2009, le BRH va adresser un formulaire pré-rempli à tous les agents qui devront indiquer leurs choix (jours congés, rachat de jours, RAFP) jusqu'au 31 décembre 2009, s'agissant des jours épargnés au 31 décembre 2008.

Un nouveau CET sera ouvert en 2010 selon les nouvelles dispositions (60 jours maximum).

5) Immobilier

-Bervil : regroupement par étage des équipes du SG et du SCDPME .A la mi-octobre la société Génie des lieux présentera un schéma global par étage (à cloisons constants). Les chefs de service concernés disposeront d'un délai de 1 mois pour organiser la concertation avec leurs agents.

La SG n'a pas caché que ce réaménagement se traduirait par une densification de l'espace, en raison notamment de l'arrivée d'agents de Catalogne et du comblement de postes vacants. Ces mouvements devraient intervenir début 2010.

-Catalogne : le Cabinet a donné son accord au déménagement de 80 agents dans le bâtiment Condorcet (Chevaleret) dans les anciens locaux de la DGFIP.

Les nouvelles normes 2009 de France Domaine (12 m² de surface utile nette par agent) seront appliquées.

-Siéyès : les représentants syndicaux ont rappelé les difficultés notamment l'installation de deux agents par bureau dont certains ont une superficie de moins de 16 m² et à faible éclairage naturel.

6) Divers

La question des frais de mission en France, à Bruxelles et à l'étranger a été abordée.

Compte tenu de certaines difficultés (fourniture de justificatifs, barèmes...) et du fait d'une prise en charge hétérogène selon les agents y compris pour des missions comme Bruxelles, et également des frais d'hôtels en province qui sont écrêtés à 45 € la SG fera un point avec les gestionnaires de l'ensemble des services afin que les règles soient appliquées de manière identique sur tous les sites.